



## Appel à Cotisation 2023

En 2023, adhérer au SNMTh c'est :

- Lutter pour la revalorisation de l'exercice thermal (revision des forfaits, MPA...);
- Participer aux négociations nationales (Convention Thermale, Convention Médicale, CNAM, CNETH...);
- Contribuer à la reconnaissance et à la relance du thermalisme médical.

Adhérer au SNMTh, c'est toujours :

- Assurer aux médecins une place prépondérante au sein de la filière ( rôle dans les ETh et les stations, création du CNP thermal, ...);
- Défendre une rétribution juste et équitable pour les médecins thermaux ;
- Contribuer à l'évolution et la modernisation de la médecine thermale ;
- Promouvoir son rôle de santé publique et son indépendance.



### Cotisation 2023 - SNMTh

NOM – Prénom :

Adresse :

Tél :

Port :

**Merci d'indiquer impérativement votre adresse mail afin de recevoir toutes nos informations syndicales**

**Email :** \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

( ) Généraliste ( ) Spécialiste : quelle Spécialité ? \_\_\_\_\_

Règle sa cotisation 2023 d'un montant de :  85 €

Règle éventuellement sa cotisation 2022 de :  85 €

Pour les membres honoraires :  25 €

par chèque bancaire, postal à l'ordre du SNMTh ou bien par virement bancaire :

(IBAN FR7630003034120005088899636)

Désire qu'une part de sa cotisation soit reversée à une des centrales syndicales nationales :

Avenir Spé  C.S.M.F.  F.M.F.  MG France  SML  Autre \_\_\_\_\_  Aucune